

“ Bilan de 6 mois de travail

L'équipe que j'ai l'honneur de conduire depuis le 20 mars dernier est au travail depuis 6 mois. Bien sûr le projet qui vous a été proposé et que vous avez majoritairement soutenu est un projet sur 6 ans mais j'ai pensé qu'il était utile de porter à votre connaissance ce qui a été réalisé depuis ces 6 premiers mois.

Et en premier lieu, la tenue hebdomadaire de la permanence du maire chaque samedi matin de 10h à midi, au marché. Permanence appréciée : les nouveaux élus sont visibles et accessibles entend-t-on.

Plusieurs changements sont perceptibles :

- Le conseil, à l'unanimité, a validé l'avant projet définitif pour la réhabilitation de l'école, école qui, dès la première canicule, a été dotée de climatiseurs permettant aux élèves, à leurs enseignants et aux agents de travailler dans de meilleures conditions. Ce dossier est une priorité forte du mandat.
- De nouvelles animations ont été proposées pendant la saison estivale : les théâtres de rue déplacés le mercredi soir et les deux guinguettes place de l'Éperon par exemple.
- L'intérêt porté aux quartiers pendant la campagne électorale a commencé à montrer des signes tangibles : un apéro spectacle a ainsi été proposé sur le terrain des Mouettes, un stop a été positionné à proximité de la résidence des Bernaches et un appartement situé résidence des Jardins sera bientôt mis à disposition des habitants du quartier pour en faire une maison de quartier ; nous remercions le bailleur social Habitat17 qui a accepté ce dispositif. Une nouvelle initiative dans le quartier des Martinets est programmée.
- Un nouveau plan de circulation a été mis en place pour être testé jusqu'au printemps 2027 : avenue des Bouillats à 50 km/h, ensemble de la commune à 30 km/h, installation de nouveaux stops, suppression du mercredi sans voiture... Ce plan suscite des remontées très diverses (satisfactions mais aussi mécontentements), fidèles à notre engagement, nous consulterons la population en fin de période test.
- Installation de deux bancs au cimetière, transfert d'arbres suite à l'installation des ombrières du parking de la Liberté, révision du règlement intérieur des jardins familiaux, inscription de la commune au titre des « arbres remarquables ».
- Lancement du dossier de l'implantation d'une aire camping-cars sur la commune et d'un questionnaire d'enquête sur les besoins en logements à l'année auprès des plus gros employeurs de la commune.
- Organisation du suivi des obligations légales de débroussaillage (OLD) et relances. Contrôle à la demande de la préfecture, des établissements recevant du public pour la sécurité de tous (ERP5).
- Contact régulier avec l'ONF et les sapeurs-pompiers de la commune sur la vigilance feux de forêt et la nécessaire réhabilitation du centre de secours, une réunion est prévue le 12 octobre prochain sur ces sujets avec les autres centres de secours d'Oléron.
- Actualisation du plan communal de sauvegarde (PCS) avec création d'un registre des personnes vulnérables de la commune et préparation d'un exercice de gestion de crise.
- Poursuite des initiatives dans le cadre des dispositifs Monalisa et de l'Heure civique (nettoyage des bancs sur le front de mer par exemple).
- Règlement du marché couvert en cours de réécriture et organisation de deux initiatives « marché gourmand ».
- Refonte totale du bulletin municipal « l'écho du mimosa » et de nos différents supports de communication.
- J'ajoute enfin la diminution de l'indemnité du maire et de ses 4 adjoints afin de permettre de rémunérer 4 conseillers délégués, ce qui permet ainsi un réel travail d'équipe.

Je remercie l'ensemble de l'équipe municipale (majorité et opposition confondues) d'avoir œuvré à ces premiers changements sans oublier l'ensemble des agents municipaux sans lesquels rien n'est possiblement réalisable.

Jim ROUMEGOUS,
Maire de Saint-Trojan-les-Bains

RETOUR SUR LES OLD

Des propriétaires de parcelles relevant des **Obligations Légales de Débroussaillage** ont reçu dernièrement un courrier de la mairie leur rappelant ces obligations et leur demandant de s'y conformer. Ce courrier a parfois surpris et a suscité quelques retours de votre part.

Quelques explications...

- ▶ la municipalité réitère une demande préfectorale, particulièrement justifiée après la période de forts risques incendies qui a marqué l'été 2026. Il est de sa responsabilité d'effectuer ce rappel ;
- ▶ la commune de St-Trojan est entourée par une forêt d'essences très inflammables de près de 2 000 ha, sans autre évacuation qu'une route départementale (l'avenue des Bouillats)... qui serait bloquée pour faciliter l'accès des secours. Le risque est donc majeur sur notre territoire, qui n'est pas sans rappeler la situation de la pointe du Cap Ferret ;
- ▶ le courrier a été adressé à des résidents situés à moins de 200 mètres du massif forestier dont les parcelles sont adossées à des zones boisées « non nettoyées » ou dont les parcelles, non contigües au massif forestier, ne sont pas entretenues depuis plusieurs années ;
- ▶ pour les parcelles adossées à une zone boisée, l'OLD concerne les 50 m de cette zone, qu'elle appartienne à un particulier ou à l'État, sous gestion ONF. La surface de débroussaillage se définit au droit de vos limites séparatives, sur une profondeur de 50 m à partir de votre bâti et non pas de votre clôture ;

▶ si vous ne pouvez pas effectuer ce débroussaillage par vous-même, il est recommandé de faire appel à une entreprise spécialisée. Les tarifs pratiqués sont loin d'être excessifs (faites établir des devis...), ils s'appuient sur la surface à nettoyer, et vous n'aurez pas à transporter les résidus en déchetterie puisque le matériel est broyé sur place, participant ainsi à la régénération de l'humus. Sachez également que le recours à une entreprise agréée en 2026 vous permettra, à partir de la facture de débroussaillage réglée, une défiscalisation de 50 %..., au titre des services à la personne ;

▶ la période de débroussaillage la plus propice s'étale entre le mois d'octobre et le mois de mars. Elle permet notamment de respecter la biodiversité mais également de tenir compte des interdictions d'utiliser des engins thermiques pour opérer cette tâche. Pensez à réserver l'entreprise à l'avance, si vous devez en employer une, car les demandes seront certainement nombreuses sur ce créneau temporel ;

▶ un débroussaillage bien effectué ne nécessite pas une intervention « lourde » chaque année. En années 2, 3..., un rapide entretien suffira, au printemps, pour éliminer les nouvelles pousses ligneuses et les herbes avant la période sèche.

N'oubliez pas que les assurances ne couvrent pas les propriétaires n'ayant pas respecté les OLD, et que vous êtes pénalement responsable s'il est démontré que l'incendie s'est propagé à partir de votre propriété et que le débroussaillage n'était pas effectué.



AGENDA des prochains événements

13/09 Défilé « Les Naufrageuses »

18h30 | Rue de la République | Gratuit

13/09 Églade à l'Éperon

12h | Salle de l'Éperon | Apportez votre pique-nique

16/09 Film « L'Odyssée »

20h30 | Salle le Galion | Payant

18/09 Concert d'ouverture du Festival Femmes en livres

20h30 | Église | Gratuit

18 & 19/09 Festival Femmes en Livres

Journée | Salles le Galion et Cimaies | Gratuit

19/09 Journée Européenne du Patrimoine

10h à 17h | Centre Hélios Marin | Gratuit

26/09 Forum des associations & Auberge espagnole

9h à 13h | Marché couvert | Gratuit

10/10 Belote

14h30 | Salle le Galion | Inscription par binôme obligatoire

30/10 Nuits arméniennes « Haidouki Orkestar »

20h | Salle le Galion | Payant



Plus de détails sur l'ensemble des animations dans l'agenda en ligne, sur le site de la mairie : saint-trojan-les-bains.fr

Monalisa :

✓ Atelier convivialité | Tous les mercredis à 15h | salle du Temps Libre | Gratuit

✓ Sortie ponctuelle le 23/09, à Brouage (sur inscription)

✓ 4 ateliers sur le sommeil (sur inscription)

Heure civique :

✓ Nettoyage du cimetière le 13 octobre (9h30-11h30)

Apéro de quartier

✓ Quartier des Martinets le 2 octobre | à 19h | Boulodrome